

Bulletin hebdomadaire canadien

Decrease searchborton and expressions such at the Rette. In

Vol. 25, Nº13,

ALEC

ler avril 1970

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE: ZONES SPÉCIALES

Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Jean Marchand, a déclaré à la Chambre des communes, le 11 mars, que certaines régions du Canada seront désignées comme "zones spéciales" à partir du 1er avril. Le ministre a ajouté que le Gouvernement fédéral est prêt à engager plus de deux cents millions de dollars pour l'expansion économique de ces régions.

Voici à ce sujet, la déclaration de M. Marchand:
...Dans l'Est du Canada, nous avons choisi six zones urbaines où nous espérons que les subventions à l'industrie offertes par mon ministère accéléreront l'expansion industrielle. A cet égard, le ministère de l'Expansion économique régionale est prêt à financer l'installation des services communautaires essentiels que les villes et les provinces n'ont pas les moyens d'entreprendre, comme par exemple, les services d'eau et d'égouts, les réseaux routiers, les écoles ou tout autre élément d'infrastructure. Ces zones urbaines de l'Est du Canada sont les suivantes: à Terre-Neuve, Saint-Jean et ses environs, y compris la zone littorale de la baie de la Conception s'étendant de Portugal Cove à Carbo-

SOMMAIRE

| L'expansion économique: zones spéciales | 1 |
|---|---|
| Baisse des ventes de voitures neuves | 2 |
| Baisse de la construction en février | 2 |
| Entrée en vigueur du Traité de | |
| non-prolifération | 3 |
| Dents de requins fossiles | 3 |
| Programme d'encouragement pour les | |
| dessinateurs industriels | 4 |
| Don d'une collection archéologique | 4 |
| Les fourrures canadiennes - Le raton | |
| laveur et le lynx | 5 |
| Reconduction d'un Accord avec l'URSS | 6 |

near; en Nouvelle-Écosse, la zone métropolitaine d'Halifax-Dartmouth; au Nouveau-Brunswick, la ville de Saint-Jean, de même que Moncton et ses environs; au Québec, la ville de Québec et ses environs, ainsi que la zone de Trois-Rivières-Shawinigan-Grand' Mère-Bécancour.

 En Saskatchewan, nous avons désigné Regina et Saskatoon.

Jusqu'à présent, ces deux villes n'étaient pas au nombre des régions désignées aux termes du programme de subventions à l'industrie de mon ministère, car elles ont connu un rythme d'expansion très rapide au cours des demières années. Toutefois, elles subissent à l'heure actuelle les effets défavorables d'un ralentissement de la demande dans le domaine du blé et de la potasse. Nous nous proposons donc d'étendre à ces deux villes les avantages des dispositions de la loi traitant des zones spéciales, afin de faire naître de nouvelles occasions d'emploi dans le secteur industriel.

Nous avons également choisi dans l'Est du Canada trois zones qui, de par leur emplacement, offrent un bon potentiel de croissance mais dont l'expansion est freinée par des difficultés financières en matière de développement communautaire. Ces trois zones sont les suivantes: à Terre-Neuve, Comer Brook et ses environs; en Nouvelle-Écosse, la zone du détroit de Canso; au Québec, celle de Sept-Îles-Port Cartier.

Aussi, à Terre-Neuve, nous avons choisi six autres zones spéciales où ceux qui abandonnent les petits ports de mer isolés peuvent se réinstaller; il va surtout falloir y améliorer les installations d'eau et d'égouts desservant les quartiers résidentiels, et y construire écoles et routes. Il s'agit des zones suivantes; la partie de la péninsule de Burin englobant Fortune, Grand Bank, Garnish, St. Lawrence, Burin et Marystown; la zone Grand Falls—Botwood—Lewisporte—Gander; la zone Stephenville—St. George's; la zone Hawke's Bay—Port Sanders—Port au Choix; la zone Come-by-Chance—Arnold's Cove—Goobies; la zone de Happy Valley, au Labrador.